

MOBILITÉ RÉSIDEN TIELLE DES PRIMO-ARRIVANTS (RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ELIPA 2)

Un quart des primo-arrivants de 2018, date de l'obtention de leur titre de séjour, a déménagé entre 2019 et 2020. A la différence des trois quarts qui n'ont pas déménagé, ils sont plus jeunes, arrivés en France récemment, plus présents sur le marché du travail, avec un niveau de vie plus faible et sont plus souvent venus en France pour un motif humanitaire. Les primo-arrivants les plus mobiles sont ceux initialement logés en hébergement collectif. Les emménagements se font plus fréquemment dans la location dans le secteur social, notamment pour ceux disposant auparavant d'un logement non autonome. L'accès à un logement autonome apparaît comme le principal déterminant de ces mobilités résidentielles. Il répond surtout à la volonté des primo-arrivants mobiles de disposer d'un plus grand espace de vie, notamment du fait de leur situation personnelle : la taille du ménage et la présence d'enfants conditionnent le type du nouveau logement occupé.

Ilhame HAJJI, DSED

En 2018, en France métropolitaine, près de 120 000 premiers titres de séjour d'au moins un an (hors étudiants) ont été délivrés, dont la moitié dans les dix départements accueillant le plus de primo-arrivants [1, 2]. L'enquête Elipa 2, représentative de ces primo-arrivants, a permis d'interroger 6 547 d'entre eux en 2019 et 5 021 en 2020. Ces deux vagues de l'enquête (sur les trois prévues) permettent d'étudier la mobilité résidentielle des primo-arrivants (Source utilisée).

25 % des primo-arrivants déménagent durant l'année qui a suivi l'obtention de leur titre de séjour

Les primo-arrivants constituent une population avec une forte mobilité résidentielle : 25 % changent de logement durant l'année qui a suivi l'obtention de leur titre de séjour. A titre de comparaison, c'est plus du double de la mobilité annuelle des personnes résidant en France (11 % en 2014 [3]).

Une mobilité résidentielle différente selon les caractéristiques socio-démographiques

Quelle que soit leur mobilité résidentielle, les primo-arrivants ont des répartitions comparables selon le sexe, le diplôme et la nationalité. Ce sont plus souvent des hommes (54 %). Un quart est sans diplôme et près d'un tiers a un diplôme du supérieur. Près d'un quart est Asiatique et deux tiers sont Africains dont la moitié originaire du Maghreb (Figure 1).

La mobilité résidentielle ne semble pas non plus déterminée par le fait d'être seul (41 %) ou en couple avec ou sans enfant (respectivement 38 % et 14 %).

A contrario, la part des familles monoparentales est plus importante chez les primo-arrivants ayant déménagé entre 2019 et 2020 (10 % contre 6 %).

De même, les primo-arrivants mobiles sont plus jeunes : 78 % ont

moins de 40 ans et 6 % ont 50 ans ou plus contre respectivement 73 % et 10 % des primo-arrivants qui n'ont pas déménagé.

La durée de séjour en France des primo-arrivants est plus courte (moins de 5 ans) parmi les personnes mobiles (62 %) que les personnes non-mobiles (54 %). A l'inverse, les durées de séjour longues (10 ans ou plus) sont plus caractéristiques des primo-arrivants non mobiles (18 %) que des primo-arrivants mobiles (9 %).

Les primo-arrivants mobiles sont plus souvent sur le marché du travail. Ils sont 63 % en emploi et 16 % au chômage contre respectivement 58 % et 14 % des primo-arrivants non mobiles. Ils ont également un niveau de vie plus modeste. Ils sont 39 % à disposer d'un niveau de vie de moins de 1 500 euros (définitions) contre 32 % des primo-arrivants non mobiles. A l'inverse,

ils sont 23 % à disposer de 2 500 euros ou plus contre 28 % des primo-arrivants non mobiles.

1 Profil socio-démographique des primo-arrivants selon leur mobilité résidentielle

	Total	A déménagé	
		OUI	NON
Sexe			
Femme	46	44	46
Homme	54	56	54
Age - 2019			
18 à 29 ans	37	37	37
30 à 39 ans	38	42	36
40 à 49 ans	17	16	17
50 ans ou plus	9	6	10
Diplôme			
Aucun diplôme	26	26	26
CEP, Brevet	12	12	12
CAP, BEP	11	12	11
Bac	21	19	21
Diplôme universitaire	31	31	31
Durée de séjour en France - 2019			
Moins de 2 ans	28	28	28
De 2 à 4 ans	28	35	26
De 5 à 9 ans	28	29	28
10 ans ou plus	16	9	18
Activité			
En emploi	59	63	58
Au chômage	15	16	14
Au foyer	13	11	14
Autres inactifs	13	9	14
Type de ménage			
Personne seule	41	40	41
Couple sans enfant	14	13	15
Couple avec enfants	38	37	38
Famille monoparentale	7	10	6
Niveau de vie			
moins de 1500 euros	34	39	32
De 1500 à 2499 euros	32	33	32
2500 euros ou plus	27	23	28
Non renseigné	7	5	8
Nationalité			
Maghreb	32	34	31
Afrique (hors Maghreb)	33	36	32
Asie	23	20	24
Europe et CEI	7	6	7
Amérique et Océanie	6	4	6
Motif d'admission au séjour en 2018			
Economique	18	18	18
Familial	55	52	56
Humanitaire	20	26	18
Divers	7	3	8

Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018 (hors étudiants).

Dpts d'Ile-de France hors Seine-et-Marne, Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône.

Note : Sauf indication contraire, il s'agit des caractéristiques socio-démographiques en 2020.

Lecture : 26 % des primo-arrivants mobiles entre 2019 et 2020 sont admis au séjour au motif humanitaire, contre 18 % des primo-arrivants non mobiles.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019-2020).

La mobilité résidentielle diffère selon le motif d'admission au séjour. Les primo-arrivants dont le motif d'admission est humanitaire sont surreprésentés parmi les personnes mobiles (26 % contre 20 %). À l'inverse pour le motif d'admission familial, les personnes mobiles sont légèrement sous-représentées, 52 % contre 55 % de l'ensemble des primo-arrivants. Cela reflète évidemment leurs conditions d'accueil à l'arrivée, la plupart des motifs humanitaires étant auparavant des demandeurs d'asile hébergés dans des centres d'accueil temporaires, tandis que les primo-arrivants familiaux viennent retrouver leurs proches, déjà installés. Enfin, quelle que soit leur mobilité, la part des primo-arrivants au motif d'admission économique est la même (18 %).

Une plus forte mobilité résidentielle pour les primo-arrivants en hébergement collectif

Ne pas être dans un logement autonome (**Définitions**) en 2019 constitue la principale raison de la mobilité résidentielle en 2020. Ainsi, 44 % des primo-arrivants en hébergement collectif (**Définitions**) déménagent entre 2019 et 2020. C'est nettement plus important que la mobilité résidentielle des personnes hébergées par un particulier (26 %), même si cette dernière reste forte par rapport à la moyenne nationale [3]. Les locataires du secteur privé ont également une forte mobilité (24 %). À l'inverse, seuls 17 % des locataires du secteur social et 11 % des propriétaires ont déménagé.

Une augmentation des primo-arrivants en logement social

Cette forte mobilité résidentielle a un impact sur la répartition des primo-arrivants au niveau du type de logement. La part des primo-arrivants locataires du secteur privé

reste stable de 2019 à 2020 (37 %) (**Figure 2**). A contrario, elle augmente dans le secteur social, passant de 20 % à 27 % [4]. Parallèlement, la part des primo-arrivants hébergés par un particulier baisse de 5 points sur une année. La même tendance, de moindre ampleur, est observée pour les primo-arrivants résidant en hébergement collectif (- 2 points). Quant à la part des primo-arrivants propriétaires de leur logement, elle reste faible, entre 3 et 4 %.

Les personnes en hébergement non autonome intègrent principalement un logement social

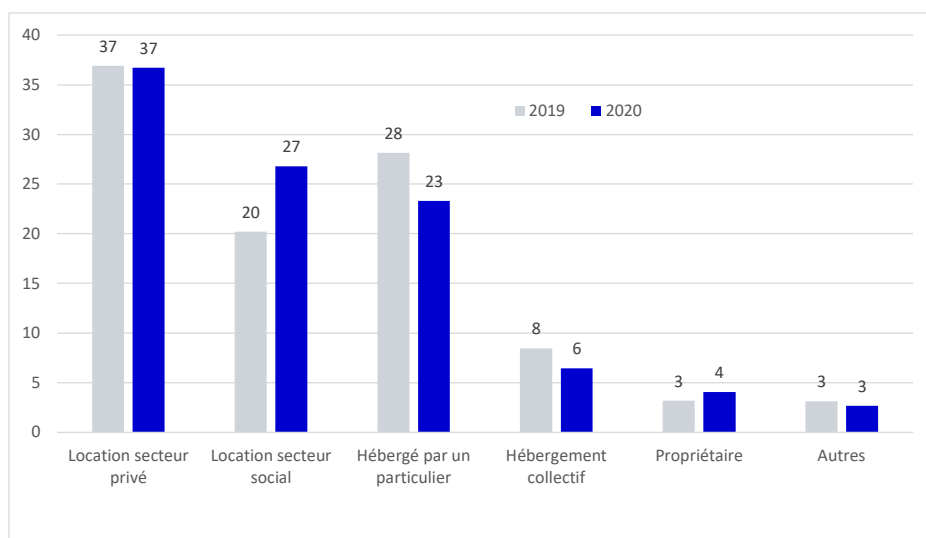
La majorité des primo-arrivants en hébergement collectif en 2019 ayant changé de résidence en 2020 est devenue locataire dans le secteur social (55 %) (**Figure 3**). C'est également vrai pour 35 % des primo-arrivants hébergés par un particulier en 2019. Ces derniers sont aussi 33 % à devenir locataires dans le secteur privé et 20 % à être de nouveau hébergés par un particulier. Les primo-arrivants initialement locataires (social ou privé) qui déménagent restent majoritairement locataires (huit sur dix). Toutefois, 27 % des primo-arrivants locataires dans le secteur privé deviennent locataires dans le secteur social, c'est plus que les déménagements du secteur social vers le secteur privé (17 %).

Une mobilité résidentielle fonction du type de logement occupé en 2019

La mobilité résidentielle des primo-arrivants est particulièrement expliquée par le logement dont ils proviennent. Le type de logement occupé en 2019 explique 60 % de la probabilité de déménager sur les 67 % expliquée par la modélisation mise en place. Les primo-arrivants qui étaient dans un hébergement

MOBILITÉ RÉSIDENIELLE DES PRIMO-ARRIVANTS

2 Type de logement occupé par les primo-arrivants en 2019 et 2020



Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018 (hors étudiants).

Lecture : 27 % des primo-arrivants sont locataires dans le secteur social en 2020, ils étaient 20 % en 2019.

Source : Elipa 2 - vague 2, DSED

Une mobilité résidentielle pour un plus grand espace de vie

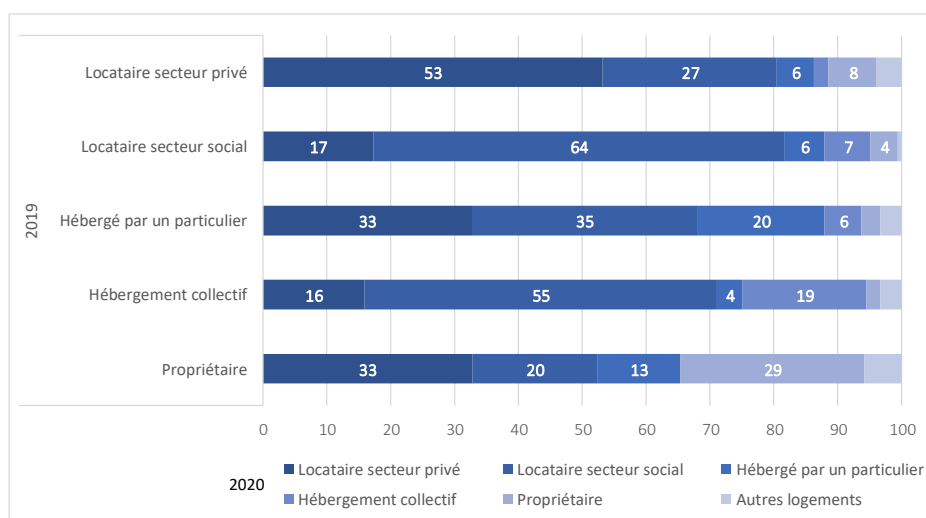
La mobilité résidentielle des primo-arrivants est donc liée au logement précédemment occupé, plus précisément à ses caractéristiques et sa qualité matérielles. En effet, les primo-arrivants mobiles étaient moins satisfaits de leurs conditions de logement 2019 que ceux qui n'ont pas déménagé. Ils étaient près de 31 % à déclarer que ces conditions étaient mauvaises contre 21 % des primo-arrivants non mobiles [4]. En 2020, dans leur nouveau logement, ils ne sont plus que 13 % à maintenir cet avis. Par ailleurs, ils accèdent au même confort que les primo-arrivants non mobiles en ce qui concerne le nombre de pièces habitées. D'ailleurs, parmi toutes les questions sur leurs conditions de logement 2019, la taille du logement apparaît comme le principal déterminant de leur mobilité résidentielle. En effet, dans le modèle explicatif retenu, comprenant les questions sur les caractéristiques et la qualité du logement 2019, la taille du logement explique à elle seule 59 % de la probabilité de déménager sur les 60 % expliquée par la totalité du modèle. En tenant compte des différences de réponses aux questions sur le mauvais état du logement, la cherté à le chauffer, la disposition de toilettes et/ou d'une douche, le bon état de l'immeuble, les primo-arrivants qui ont déménagé ont 1,8 fois plus de chances de répondre « oui » plutôt que « non » à la question sur la petite surface de leur logement 2019 par rapport à ceux qui n'ont pas déménagé. Leur accès à un logement autonome répond surtout à leur volonté de disposer d'un plus grand espace de vie.

collectif ont 3,4 fois plus de chances de déménager que ceux qui provenaient d'une location du secteur privé. Ceux qui étaient hébergés par un particulier ont 2,1 fois plus de chances de déménager. Les résultats de cette modélisation soulignent donc la forte mobilité des primo-arrivants vivant initialement dans un logement non

autonome (hébergement collectif ou personnes hébergées par de la famille ou des amis).

Le sexe, la classe d'âge, la durée de séjour en France, le statut d'activité, le type de ménage, le niveau de vie, la nationalité, le motif administratif d'admission au séjour ont peu d'impact sur la probabilité de déménager.

3 Trajectoire résidentielle 2020 des primo-arrivants mobiles selon leur type de logement 2019



Champ : Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018 (hors étudiants).

Départements d'Ile-de France hors Seine-et-Marne, Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône.

Lecture : 55 % des primo-arrivants logés en hébergement collectif en 2019, ayant déménagé entre 2019 et 2020, deviennent locataires dans le secteur social en 2020.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019-2020).

Un nouveau logement fonction de la situation personnelle des primo-arrivants

Le type de logement nouvellement occupé par les primo-arrivants mobiles est avant tout lié à leur situation personnelle. En effet, la probabilité de disposer de tel ou tel type de logement a pour principal facteur explicatif le type de ménage auquel les primo-arrivants appartiennent. Plus précisément, la taille du ménage dont ils font partie. Ainsi, les couples avec enfant(s) ont 2,5 fois plus de chance d'être logés dans le secteur social plutôt que dans le secteur privé que les personnes seules. À l'opposé, les couples sans enfant ont 1,8 fois moins de chance de disposer d'un logement dans le secteur social que dans le secteur privé. Les familles monoparentales ont aussi plus de chance d'être logées dans le secteur social (1,9 fois plus) ou en hébergement collectif (1,8 fois plus) plutôt que dans le secteur privé que les personnes seules. La taille du ménage donc, mais aussi le fait d'avoir un ou des enfants, conditionnent le type de logement nouvellement acquis.

Le sexe, la classe d'âge, la durée de séjour en France, le statut d'activité, le niveau de vie, la nationalité ont peu d'impact sur le type de logement acquis en 2020.

Définitions

Primo-arrivant (ou primo-détenteur) : personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018. Dans cette étude, les primo-arrivants disposant d'un titre de séjour *étudiants* sont exclus de cette appellation.

Secteur social : les logements du parc locatif social sont les logements appartenant à des organismes de HLM (habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer, ou à des sociétés immobilières d'économie mixte (SEM), qu'ils soient conventionnés ou non.

Secteur privé : les logements du parc locatif privé sont les logements appartenant à des bailleurs privés.

Logement autonome : une personne est dans un logement autonome quand elle est propriétaire de son logement ou en location dans le secteur social ou privé.

Niveau de vie : Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc identique pour tous les individus d'un même ménage.

Source utilisée

L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Personnes admises au séjour) – Elipa 2 concerne l'ensemble des étrangers, âgés de 18 ans ou plus, ressortissants des pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse, auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, à l'exclusion des titres étudiants. L'enquête a été réalisée dans les dix départements de la France métropolitaine dans lesquels les primo-arrivants sont les plus nombreux : Bouches-du-Rhône (13), Nord (59), Rhône (69), Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val de Marne (94), Val-d'Oise (95).

Pour en savoir plus :

- [1] Jourdan V., Prevot M., « L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Personnes admises au séjour) – Elipa 2 », *Infos migrations*, n° 97, 2020.
- [2] Jourdan V., Prevot M., « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour : Premiers résultats de l'enquête Elipa 2 », *Infos migrations*, n° 98, 2020.
- [3] Garnier M., Haran L., « Les mobilités résidentielles en France : tendances et impacts territoriaux », *Rapport de l'Observatoire des territoires*, 2018.
- [4] Jourdan V., « Les conditions de logement des nouveaux migrants changent et s'améliorent la première année », *Infos migrations*, n° 74, 2014.
- [5] Lauraire P., « Le parcours des étudiants étrangers arrivés en France entre 2002 et 2016 », *Infos migrations*, n° 88, 2017.